

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 14 novembre 2019**

Objet : Plan de financement pour la construction d'un Point de Branchement Optique (PBO) pour deux prises raccordables à la demande sur le périmètre de la plaque FtTH de St Léonard de Noblat (87)

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre à quatorze heures et trente minutes, le bureau du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le cinq novembre 2019, se réunit en session ordinaire, salle du bureau à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 19 – 43 voix

Présents : 13 (dont 5 procurations) -25 voix

Votants : 13 Pour soit 25 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 1 voix - Président
Mme Hélène ROME – 5 voix – 2^{ème} VP
Mme Hélène FAIVRE – 5 voix – 3^{ème} VP
Mr Vincent TURPINAT - 1 voix – 6^{ème} VP – donne pouvoir à H. Faivre
Mr Alain AUZEMERY – 1 voix – 7^{ème} VP
Mr Mathieu HAZOUARD – 5 voix – donne pouvoir à JM Bost
Mr Alain LAGARDE – 1 voix – donne pouvoir à N. Boualy
Mr Francis COMBY – 1 voix – donne pouvoir à H. Rome
Mr Pierre CHEVALIER – 1 voix
Mr Nady BOUALI – 1 voix
Mr Pierre DESARMENIEN - 1 voix – donne pouvoir à P. Chevalier
Mr Christian HANUS – 1 voix
Mr Alain FAUCHER – 1 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Président du Syndicat de la Diège
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Président de la CC de Noblat

Sont excusés :

Mr François VINCENT – 5 voix – 1^{er} VP
Mr Yves RAYMONDAUD – 5 voix – 4^{ème} VP
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 1 voix – 5^{ème} VP
Mr Christophe PATIER – 5 voix
Mr Didier BARDET – 1 voix
Mr Christian REDON-SARRAZY – 1 voix

Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne

Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase pilote FTTH, un nombre restreint de secteurs ont été déclarés « raccordables à la demande ». Il s'agit de groupes de 1 ou 2 locaux isolés, pour lesquels les capacités optiques ont été prévues dans l'ingénierie des ZASRO concernées mais dépendant de Points de Branchement Optique (PBO) dont la construction est conditionnée à une demande de raccordement par un utilisateur final. A partir de cette demande, la réglementation prévoit un délai de six mois pour la mise en œuvre du PBO et du raccordement final.

Le secteur de Cros de Chassignat sur la commune de Saint-Léonard de Noblat a été déclaré raccordable à la demande.

Une demande de raccordement nous est parvenue, relayée par l'intermédiaire de la commune. Deux prises sont concernées, identifiées en rouge (non éligibles) sur la carte ci-dessous, issue de l'outil d'éligibilité de NATHD :



Le coût de construction du PBO, à moins de 150m des deux prises qu'il dessert, est de 8 713,23 € HT.

Le plan de financement suivant est proposé :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION NOUVELLE AQUITAINE	3 990.66 € HT	45,80 %
DEPARTEMENT HAUTE-VIENNE	1 889.03 € HT	21.68 %
CC NOBLAT	2 833.54 € HT	32.52 %
TOTAL	8 713.23 € HT	100%

A l'issue des travaux de construction de ce PBO, l'intégration dans le Système d'Information de NATHD permettra la bascule de ces deux prises en statut éligibles. Leur raccordement sera alors possible.

Après avoir délibéré, les membres du bureau décident, à l'unanimité,

- **la mise en œuvre de la construction d'un Point de Branchement Optique (PBO) pour deux prises raccordable à la demande sur le périmètre de la plaque FttH de St Léonard de Noblat (87),**
- **d'approuver le plan de financement tel que défini ci-dessus inscrit dans le cadre du Budget annexe 87,**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette opération.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**



BUREAU 11 - N°03-2